C/2024/2357

21.3.2024

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/2357)

État membre	Portugal
Liaison(s) concernée(s)	Bragance/Vila Real/Viseu/Cascais/Portimão/Cascais/Viseu/Vila Real/Bragance
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1er octobre 2024
Adresse à laquelle peuvent être obtenus le texte et l'ensemble des informations et/ou des documents se rapportant aux obligations de service public	Tous les documents sont disponibles sur le site web: https://www.acingov.pt Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec: Secrétariat général de la présidence du Conseil des ministres Rua Prof. Gomes Teixeira, nº 2 1399-022 Lisbonne PORTUGAL Tél.: (+351) 213927600 Courriel: ecompras@sg.pcm.gov.pt Site internet: https://www.sg.pcm.gov.pt